

Le tarif postal

J'ai été également impressionné par la ferme résolution du ministre de traiter directement avec le syndicat des Postiers. Le ministre des Postes précédent était un isolationniste. Il se vantait d'avoir dirigé efficacement l'administration municipale à Québec sans avoir connu de grève. C'était facile, car il n'y avait aucun syndicat à Québec. Il croyait à la lettre tout ce que lui disait ses hauts fonctionnaires. Il venait d'être nommé, il ne se fiait guère à son propre jugement et n'était pas disposé à être franc et à exposer fidèlement la situation.

Les réponses données par le ministre aujourd'hui nous font espérer que lui au moins ira au fond du problème, que la direction ou les travailleurs soient en cause ou qu'il s'agisse du problème technologique. Ce sera très utile.

Je veux souligner une dernière chose avant de reprendre mon siège. Il s'agit de la question de présenter un décret du conseil, aux termes de la loi sur l'administration financière, pour permettre au Parlement de dire son mot. C'est là un point très important quand le gouvernement au pouvoir ne compte que 38 p. 100 des voix.

Une voix: Non, 35 p. 100.

Une voix: Non, 36 p. 100.

M. Rodriguez: J'ai entendu 36 p. 100, 35 p. 100 et aussi 38 p. 100; j'opterai donc pour le moyen terme, soit 36.5 p. 100.

M. Knowles: Que diriez-vous de 35.6 p. 100?

M. Rodriguez: Très bien, entre 35 et 38 p. 100 des voix. Le principe est très important. Nous reconnaissons tous que le mandat est de ce fait, limité. Le principe établi par le bill à l'étude, soit que le Parlement doit avoir son mot à dire dans les décrets du conseil adoptés aux termes de la loi sur l'administration financière, est d'une importance extrême alors que nous nous orientons vers la privatisation. Je songe ici à celle de la compagnie De Havilland et de celle de Canadair.

Une voix: A la flibuste!

M. Rodriguez: Nous savons parfaitement bien, et je le signale aux députés et à la population en général, que lorsque les chefs syndicaux de la compagnie de Havilland ont rencontré le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) et lui ont demandé s'il allait soumettre au Parlement la décision de privatisation, ce dernier a dit qu'il ne le ferait pas. Je pense que cela contredirait vraiment le principe que le gouvernement essaie d'appliquer avec le bill C-11.

Je presse donc les ministériels—et vous noterez que je me montre très raisonnable aujourd'hui . . .

Une voix: Il faut le voir d'autres jours.

Des voix: Bravo!

M. Rodriguez: Il est clair que le ministre des Postes m'encourage à faire de mon mieux, et je ne pouvais certes pas dire cela de son téméraire prédécesseur. Je presse donc les ministériels de respecter et de défendre ce principe que préconise le

bill. Le gouvernement peut bien adopter la politique de privatisation, mais il y a des députés qui s'y opposent et il y a des citoyens qui n'y souscrivent peut-être pas. Après tout, les électeurs n'ont pas tous voté pour le gouvernement actuel. Il faut donc défendre ce principe et laisser au Parlement, aux représentants élus du peuple, le droit de décider. Je veux souhaiter bonne chance au ministre et lui signaler que je suis à sa disposition, en tant que critique dans les questions qui touchent aux Postes. S'il a besoin de mes services, je me ferai un plaisir de lui venir en aide et je lui offre ma collaboration pour faire du service des postes une institution utile pour les Canadiens.

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur l'Orateur, je ne retiendrai pas l'attention de la Chambre très longtemps, mais je veux féliciter le ministre pour ce qu'il a déjà fait et j'exprime l'espoir qu'il fera encore beaucoup plus pour que notre courrier soit livré comme nous et tous les Canadiens aimerions qu'il le soit.

J'aimerais soulever deux points. Depuis que j'ai été élu et que j'analyse notre système postal, j'ai observé premièrement qu'au ministère des Postes on manquait d'un ordre hiérarchique bien défini de la base au sommet. Je constate qu'à nombre de paliers locaux, le responsable a le pouvoir de prendre des décisions et de les faire exécuter, mais les lois et règlements qui ont été adoptés ces dernières années ont entraîné un tel fouillis bureaucratique qu'il est impossible de tenir qui que ce soit responsable à moins qu'on ne lui donne l'autorisation d'agir; s'il faut pour cela communiquer avec Ottawa, cela exige trois ou quatre mois et il s'ensuit une mauvaise administration à tous les paliers, dont le palier local et surtout le palier régional. Je crois que les responsables sont des gens compétents; s'ils ne le sont pas, ils ne devraient pas être là.

● (1740)

J'ai été favorablement impressionné par la compétence de beaucoup de postiers. Si on leur donnait les pouvoirs nécessaires pour régler certains problèmes à l'échelon local je crois qu'ils y parviendraient. Ce type de voie hiérarchique aurait également un autre effet. Si quelque chose ne marche pas, le ministre ou le sous-ministre peut mettre le doigt sur la personne responsable. Cette personne doit alors savoir assumer ses responsabilités. Si l'on procédait à un tel changement je crois que l'on constaterait une amélioration extraordinaire dans notre service postal et cela presque du jour au lendemain.

Nous ne devons certes pas nous attendre à ce que le ministre n'ait qu'à presser un bouton pour que soudainement le ministère des Postes guérisse de tous ses maux aujourd'hui. Je le félicite pour la façon dont il se penche sur tous les problèmes pour essayer de les résoudre l'un après l'autre. Si l'on parvient à conjuguer autorité hiérarchique et sens des responsabilités au niveau local, je crois qu'on peut alors s'attendre très prochainement à une très nette amélioration au ministère des Postes.